

voulut essayer de nouveau de les faire apostasier. Ayant donc allumé une chandelle de suif (cérémonial usité chez les infidèles quand il doivent faire un serment) il leur ordonna de s'agenouiller devant la chandelle et de jurer qu'à partir de ce moment elles n'observeraient plus la loi chrétienne. Quiconque oserait désobéir serait misérablement assommé avec le gros bâton qu'il tenait en main. Lucie, avec le courage que lui communiquait l'esprit de Jésus-Christ répondit : " Les menaces ne me feront ni tomber à genoux, ni prêter un tel serment. Si, pour cela, tu me tues, ce me sera un grand bonheur. "

Il n'en fallait pas davantage. Ce père impie, ne pensant plus aux autres, se rua sur sa fille, la saisit par les cheveux et, dans sa rage, lui battit cruellement la tête sur le pavé.

Il serait trop long de raconter en détail tout ce que l'histoire nous a conservé sur la vie admirable de cette chère enfant et les persécutions qu'elle eut à endurer dans sa maison. Qu'il nous suffise d'ajouter que, non contente de ce qu'elle avait à souffrir de la part de son père, elle observait scrupuleusement toutes les pratiques des missionnaires dominicains. Elle se flagellait durement aux jours où la discipline est prescrite pour nos Pères ; elle ne mangeait jamais de viande, elle jeûnait sept mois de l'année, c'est-à-dire du 14 septembre à Pâques et ne portait jamais de toile sur son corps, sans parler des autres mortifications que lui inspirait son amour de la souffrance ou la voix de son Directeur.

Plus heureuses étaient généralement les jeunes filles que notre Bienheureux avait enrôlées dans le Tiers-Ordre dominicain. Sans être molestées par personne, elles pouvait garder la chasteté qu'elles avaient promise à l'Agneau sans tache, pratiquant en même temps tout ce que leur demandait la religion du Christ. Mais ce qui distinguait surtout cette petite troupe de Tertiaires dominicaines était une exacte et singulière observance des pratiques imposées aux vraies filles de S. Dominique. Avant tout, l'obéissance au ministre de Jésus-Christ était pour elles une loi sainte et inviolable ; en toute chose, elle demandaient permission, bien plus que si elles eussent été des religieuses très ferventes ; elles ne passaient pas un jour sans réciter le Rosaire entier et les sept *Heures canoniques*, comme les récitent les Frères Convers de l'Ordre, les Litanies des